



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 23217

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les difficultés rencontrées par les artisans, commerçants et chefs de petites et moyennes entreprises dans leurs relations avec leurs partenaires bancaires, notamment en ce qui concerne le fonctionnement d'un compte courant et les conditions d'accès au crédit. Les entrepreneurs indépendants souhaitent que soit élargie aux professionnels la mise en place systématique de conventions de compte courant, qu'en cas de découvert en compte ils puissent bénéficier d'un délai de prévenance de 48 heures à réception d'un courrier recommandé et que soit reconnu le principe du crédit de trésorerie au-delà d'une période de découvert non autorisé supérieure ou égale à 90 jours. Il lui demande de quelle façon elle entend répondre à ces inquiétudes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux conditions de financement des PME qui constituent un enjeu essentiel pour la croissance et l'emploi. C'est pourquoi, il a demandé aux banques, en octobre 2007, de s'engager à publier les encours de crédits qu'elles octroient aux PME en distinguant selon la taille, l'âge et le type de crédit. Ce tableau de bord permet de suivre de manière régulière le volume de crédit accordé aux PME, y compris aux plus jeunes d'entre elles. Un premier tableau de bord relatif aux encours de crédit au 30 juin 2007 a été rendu public le 29 octobre 2007. Ces données sont accessibles à l'adresse suivante : http://www.minefe.gouv.fr/themes/secteur_bancaire_financier/banque/encours_credits_pme.htm. Les concours bancaires sous forme de crédit que les banques octroient aux TPE présentent ces dernières années une croissance importante. Ainsi les derniers chiffres de la Banque de France indiquent des croissances de l'encours de crédits accordés aux TPE sur ces deux dernières années de l'ordre de 8 % par an. Pour améliorer encore cet octroi, le Gouvernement, via le groupe OSEO, s'attache à faciliter les conditions d'accès des PME et TPE au crédit bancaire en intervenant en cofinancement avec les banques ou encore en octroyant une garantie aux prêts des banques qui sont ainsi incitées à prêter.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23217

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4126

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7797